

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-705789



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 13075

Société : RASM

Actif Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : ALAOUI SOSSA I Med Yassin

Date de naissance : 28/10/1987

Adresse : 160, RTE DE L'OASIS, RÉS JAWHARA, APP 10
ETG 3

Tél. : 06 66 66 31 94 Total des frais engagés : 248,25 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/10/2023

Nom et prénom du malade : ALAOUI SOSSA I Med Yassin Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Allergie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 28/10/2023

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/09/23	C 1	1 5000	15000	INP : 109111591826 Dr. OUAFAE BEN Médecin Généraliste Assent Al Moustakbal Gh. N 10, Imm 7 App. 5, 1er Etage - Sidi Maârouf Casablanca Tél: 0522 97 21 39 INPE: 09118 020

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. OUAFAE BEN Al Moustakbal - Casablanca Tél: 05 22 58 41	09/2023	15000
	28/09/23	15000

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8 on each side. The diagram is oriented with the upper arch at the top and the lower arch at the bottom. The teeth are numbered 1 through 8 on each side of the arches. The diagram is centered in				

Dr. Ouafae BENNANI SEBTI

Médecine Générale

Ex. Médecin Chef du service de médecine Hop. Sidi Sofi

Ex. Médecin Chef du Centre de Santé El Hank

Expert Assermenté près les Tribunaux

Echographie

الدكتورة وفاء بناني السبتي

الطب العام

طبيبة رئيسية سابقاً بقسم الطب العام بمستشفى سيدى الصوفى

طبيبة رئيسية سابقاً بمستوصف العنق

خبيرة حلقة لدى المحاكم

الفحص بالصدى



ALAOUI

SOSSAKI

HAMOUN

4140 1) Stendose S.L
28/3

25 infty glyc S.L
MP

Pharmacie TASSINIM
L.M. Al Moustakbal ADDHA
Sidi Maarouf - Casablanca
Tél: 05 22 58 41 72

4670 3) AXimycine S.L
1cc x 30g

16100 4) Systenal S.L
200g

~~98,90~~

DOUAFAE BENNANI SEBTI
Médecin Généraliste Assermentée
Al Moustakbal GH N° 10 - Imm. 78
Appt 5, 1er Etage Sidi Maarouf
Tél: 05 22 97 21 39 - Casablanca
NPE: 09 18 18 26

المستقبل 10 - عمارة 78 - الشقة 5 - الطابق الأول سيدى معروف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 97 21 39

Al Moustakbal GH N° 10 - Imm. 78 - Appt 5 - 1er étage Sidi Maarouf - Casablanca - Tél : 05 22 97 21 39

Systral® Crème

LOT 20034 1
EXP 03/2028
PPV 16DH60

5.) Dahi. Peshim

PL (Ma) ref(1)

S.V



Dr OUAFAE BENNANI SEBTI
Médecin Généraliste Assermentée
Al Moussakbi GH. N 10, Imm 78
Appt 501, 5^{me} étage - Sidi Maârouf
Tél: 0522 97 21 39 - Casablanca
INPE: 091181826

Pharmacie TAGHINIME
107 Al Moussakbi ADDHA
Sidi Maârouf - Casablanca
Tél: 05 22 58 41 72

PPV 55DH70 LOT 2D0042
EXP 03/2026

AXIMYCINE®
500 mg / 5 ml

Sans Sucre

Poudre pour 100 ml de suspension buvable